



Grève du 1^{er} Avril 2025

Communiqué de presse




Objet : Grève des enseignant-es du Privé sous contrat de l'Académie de Versailles.

Les syndicats CGT-EP, FEP-CFDT et Snec-CFTC de l'académie de Versailles ont déposé un préavis de grève pour dénoncer les différences de rémunérations dont sont victimes les maîtres délégué-es de nos établissements.

NON, ce n'est pas un Poisson d'Avril et pourtant **c'est à peine croyable !**

L'intersyndicale CGT-EP, FEP-CFDT et Snec-CFTC des maîtres de l'enseignement privé a déposé un préavis de grève pour dénoncer les injustices de rémunérations de nos collègues, maîtres délégué-es (enseignant.es qui n'ont pas le concours).

En effet, alors que près de 30% des maîtres du privé sous contrat de notre académie sont des maîtres délégué-es précaires, le Rectorat, pour faire des économies budgétaires, prend des mesures iniques envers eux et a une lecture a minima du [Décret n° 2023-733 du 8 août 2023 relatif aux maîtres de l'enseignement privé.](#)

- **INJUSTICE PUBLIC / PRIVE** : les maîtres délégué-es du Public, même diplôme, même ancienneté : Indice 480 dans le public, Indice 415 dans le privé sous contrat
 **- 450 € brut par mois**
- **INJUSTICE LIEE A LA DATE D'EMBAUCHE** : avec le même diplôme, les maîtres délégué-es, embauchés avant le 1^{er} septembre 2024 : indice 376 ou après le 1^{er} septembre 2024 : indice 415
 **-190 € brut par mois**
- **INJUSTICE INTERACADEMIQUE** : dans la grande région académique, avec le même diplôme entre un-e maître délégué-e de Paris : indice 436 et un-e maître délégué-e de Versailles : indice 415  **- 100 € brut par mois**
- **INJUSTICE LIEE A LA FIN DE CONTRAT** : beaucoup de maîtres délégué-es travaillant en continu ou non depuis le 1^{er} septembre auront une fin de contrat anticipée au 13 juin, 24 juin ou le 6 juillet et en conséquence ne seront pas rémunéré-es pendant les congés d'été
- **INJUSTICE SUPPLEMENTAIRE** : les maîtres concerné-es n'obtiendront du rectorat de Versailles leur attestation de fin contrat qu'après le 15 août. Quid de leur inscription et de leur indemnisation par France Travail ?

INJUSTICE, INJUSTICE, INJUSTICE et encore INJUSTICE dans l'académie de Versailles !

L'intersyndicale demande une équité de traitement entre tous les maîtres délégué-es de l'Education Nationale.